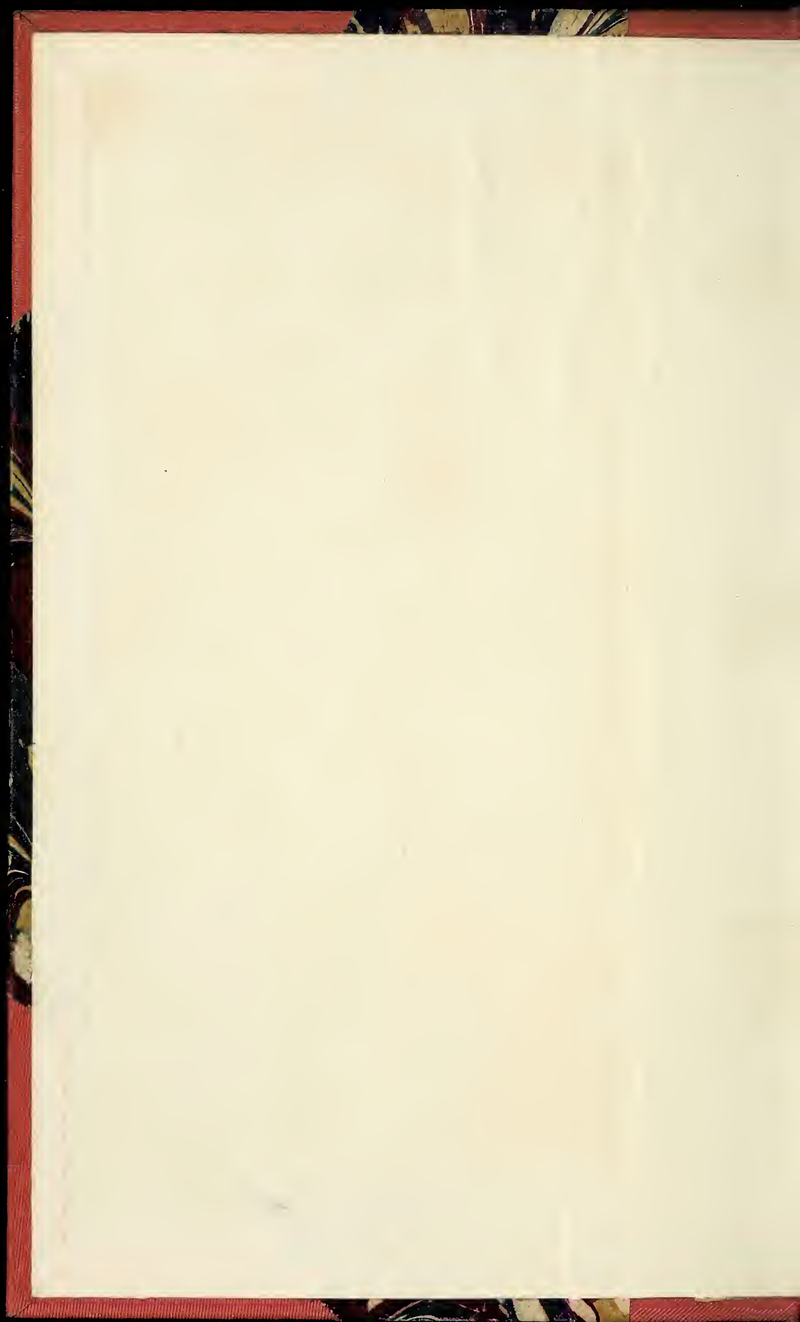
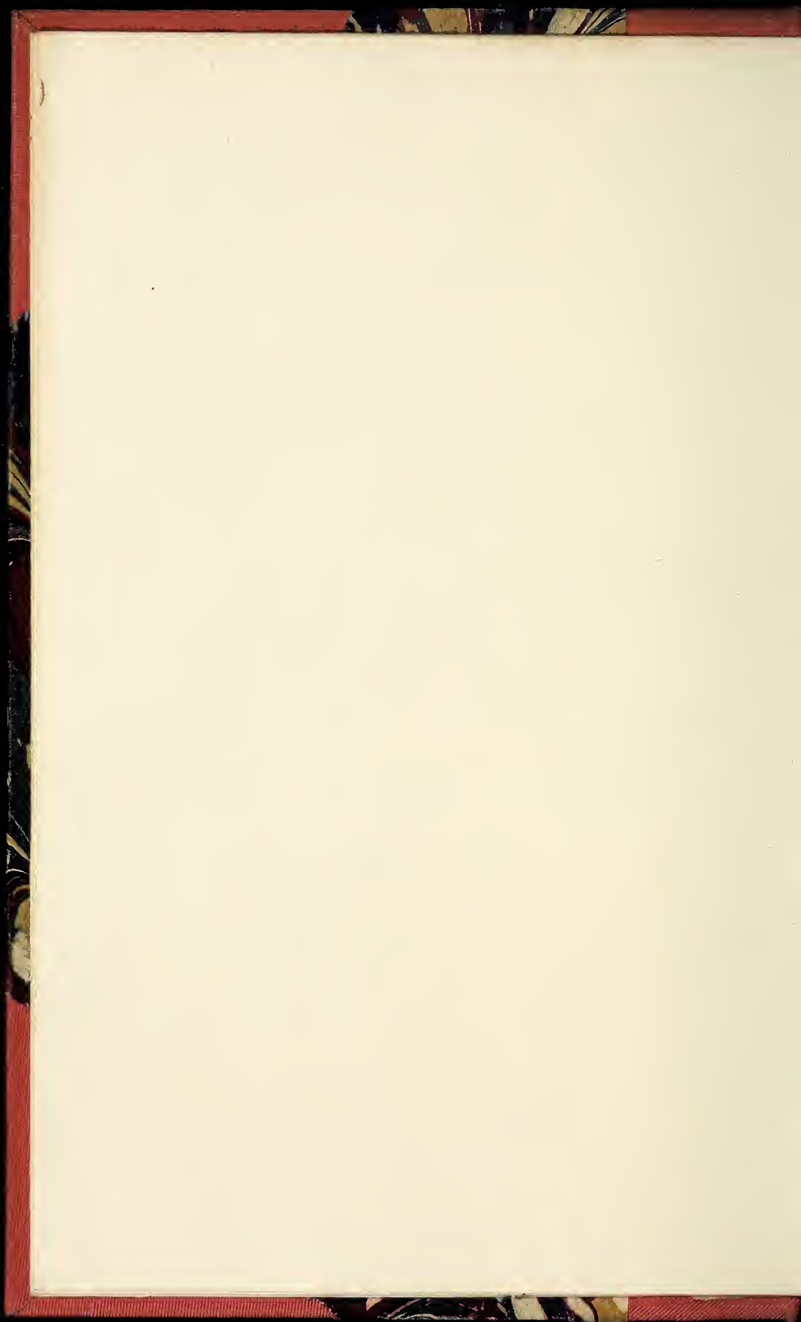
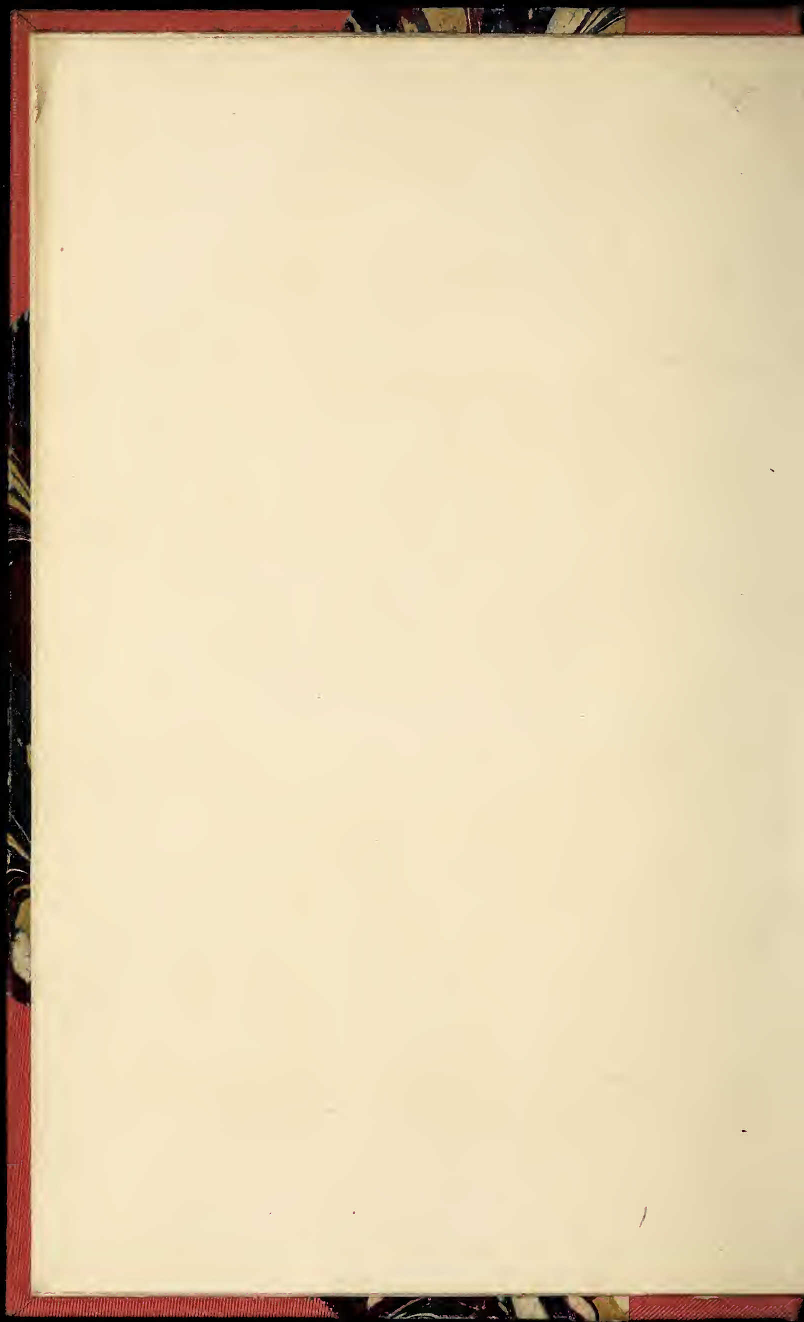












1627

L'ANTI-HVGVENOT, AV DVC DE ROHAN.

POVR RESPONSE A *son Manifeste, ou Declaration.*

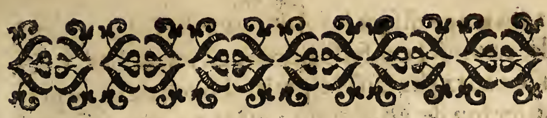
A PARIS.

Chez IACQVES BRISSON au, mont Sainct Hillaire.

M. DC. XXVII.

Auec Permißion.

35



AV DVC DE Rohan.



SI l'Escriture dit de Iudas Monsieur qui trahit son bon maistre, qu'il eust mieux valu qu'il ne fust iamais né, i'estime aussi qu'il seroit à desirer que la Mere qui vous a mis au monde eust esté sterile comme vne mule, quand il luy vint en fantaisie d'enbrener la France d'vne telle engeance. Il vous faict beau voir mener la vie que vous faictes, vous qui d'vn costé estes yssu de l'illustre race de Merlusine & qui d'autre part estes fils d'vn Pere debonnaire, pacifique & l'espée duquel ne fist iamais mal à personne. Certes ie croy que si ce bon Gaulois là viuoit il vous cracheroit au nez & vous desauoüeroit pour ouurage de sa braguette, vous voyant si denaturé comme vous estes enuers vostre Patrie, que vous auez miserablement exposée en proye à l'Anglois, lequel vous vous glorifiez d'auoir appellé & introduit dans ce Royaume. *On croit* (dictes-vous) *& ie ne le nye point la venuë des Estrangers en ce Royaume auoir esté procurée par les soings de mon Frere & de moy.* C'est vn grand

aduantage disent les Aduocats du Palais quand le criminel confesse librement son delict. Vous n'en auez pas faict la petite bouche dés le premier son de cloche de vostre toxain, où pour en expliquer le tiltre vous adioustez ces paroles expresses *qu'il contient la iustice des raisons & motifs qui vous ont obligé à implorer l'assistance du Roy de la grande Bretagne & prendre les armes pour la deffence des Eglises reformées de ce Royaume.* De sorte que si par bonne fortune on vous met vn de ces matins la main sur le colet, voila vostre procez tout instruict. Il ne vous faudra que oüir sommairement sur la selette sans vous presenter ny gehenne ny torture pour vous conuaincre de la mesme perfidie d'vn Robert Dartois & d'vn Geofroy de Harcourt qui ietterent la planche à l'inuasion du Roy Edoüard troisiesme du tẽps de Philippes de Valois. Ie ne doute pas aussi que bõne & briefue iustice ne vous soit faicte & que vous ne receuiez vn iour le mesme salaire de leur reuolte. Vous nous faictes assez voir d'abord que vous estes de ces innocens fourrez de malice. *Ie me pourrois contenter d'opposer la sincerité de toutes mes actions au blasme que les ignorans, ou malicieux entreprendront de verser sur mon innocence & sur la necessité de ma resolution & me suffiroit si ie n'auois esgard qu'à moy mesmes de tascher a mieux faire.* Ainsi se deffendent les bonnes causes & ceux qui vous accusent ont grand tort. Le valet de Marot estoit larron, gourmand, paillard, menteur, ioüeur de cartes, & de dez, mais au reste le meilleur garçon du

monde. Il ne faut pas aussi faire vn si grand quamquam de ce qu'vn Gentil-homme de bonne maison tourne sa Iaquette, si de François il se metamorphose en Anglois, s'il prend les armes cõtre son Roy, s'il sousleue les peuples, s'il est proditeur de sa Patrie, & si par zele reformé il renuerse tout sans dessus dessous. Ce ne sont là que fleurettes & que gallanteries du temps. Le Roy est bon, il pardonnera tout en fin par vn traicté de paix, en faueur de tous les Rebelles apres qu'ils auront ioüé leurs ieux. Reposez vous doucement sur cet orillier & vous fiez à cela en attendant que les heritiers du Bourguignon vous viennēt vn peu chatoüiller le chinon du col pour vous reueiller. Encore est-ce signe qu'il y a dans le pourpoinct vn ver qui mord vostre conscience, quand vous dictes que vous tascheriez à mieux faire s'il n'y alloit que de vostre interest. Il seroit mes-huy temps de commencer. Car iusques à present vous n'auez rien faict qui vaille, ne vous en desplaise. Vous donnastes de tres-mauuaises arres de vostre fidelité, quand quelque temps apres le decez du feu Roy vostre bien-faicteur vous changeastes tout l'ordre que viuant il auoit estably dans Sainct Iean d'Angely pour conseruer cette ville-là en paix, & depuis il ne s'est rien brassé de factieux dans l'Estat que vous n'en ayez tousiours esté le Porte-enseigne : Mais par ce que vous nous apprenez *qu'à l'ouuerture des choses grandes & extraordinaires qui arriuent entre les hommes, chacun en discourt à sa fantaisie*, vous nous

permettrez bien de dire noſtre ratellée ſur ce que vous faictes par vne voye ſi extraordinaire, quoy que tous les Huguenots comme vous confeſſez ne ſoient pas de voſtre aduis par manque de courage ce vous ſemble. *D'où vient parmy nous la diuerſité de langage & la diuiſion des cœurs dechirez par ſentiments contraires touſiours accompagnez de foibleſſe.* Il n'y a bonnement que ce Clerc d'armes le Duc de Bouquinquan qui accorde ſa vielle auec la voſtre & eſtans tous deux oiſeaux de meſme aire on oit vne douce harmonie de voſtre chant & non pas vn croaſſement rude & mal agreable comme celuy des corbeaux qui pour bon augure voltigent d'ordinaire à ce qu'on dit a l'entour de voſtre logis, quelque part que vous alliez. Helas que ſeroit-ce ſi tous ceux de voſtre Religion eſtoient auſſi mal affectionnez à la France que vous eſtes? Vous appellez foibleſſe la fidelité qu'ils ont enuers leur Roy, & ne m'eſtonne pas ſi vous dictes *que ceſte venuë des Anglois ſera long temps le ſuiet de tout le bien, ou de tout le mal qui ſe dira au dedans & au dehors du Royaume.* Ainſi fiſt parler de ſa vie le Cheurier de Niſmes comme vous ſçauez & lequel voyant qu'on ne s'entretenoit iamais de luy, laſcha vn iour toutes ſes cheures dans les vignes du bourgeois, où ces bonnes beſtes firent vn tel degaſt que le compagnon donna bien ſujet de faire diſcourir de luy. Et ſi vn Athenien ſe contenta de coupper la queuë de ſon chien pour faire parler le peuple de ſa ville, vous nous faictes bien pis. Car afin que vous ſoyez des plus

auant dans les chroniques & que la posterité ait vostre memoire en souëfue odeur vous nous faictes ceste belle protestation. *I'ay creu estre de mon deuoir de mettre en auant ce petit discours pour iustifier cette action à tout le monde, faire voir aux ennemis mesmes quelle est fondée sur vn droict tout euident & aux amis que nous y auons esté forcez par les plus pressantes loix de la necessité.* On dit de l'eloquence de Pericles quelle estoit telle qu'encore qu'on l'eust brauement porté par terre en la lutte il persuadoit neantmoins qu'il n'en estoit rien. Aussi vous estes si bon Rethoricien que vous voudriez faire croire aux esprits plus rafinez que le crime d'Estat le plus capital n'est qu'vn pecadille. Tant plus vous tirez païs, tant plus vous vous allez diffamant & noircissant comme le cul d'vne poile a frire. *Chacun sçait par quelles raisons ie fus obligé à conclure la paix traictée deuant Montpellier, en laquelle ie pensois procurer tout à la fois deliurance & respiration à l'Egise de Dieu, à mon Roy l'honneur & la gloire qu'il pouuoit desirer & à tout l'Estat le repos & la paix qui luy estoit absoluëment necessaire pour arrester le progrez du Roy d'Espagne qui fouloit outrageusement à ses pieds les meilleurs & plus fidelles Alliez de ceste Couronne, afin de venir plus facilement a bout de ceste Monarchie apres laquelle il y a si long-temps qu'il abaye.* A ce compte le Roy deuroit à vostre courtoisie & non pas a vostre foiblesse la reddition de Montpellier, comme si vous estiez homme qui eust bien de l'honneur & de la gloire de reste, pour en faire part non seulement a vos semblables.

Mais aux Roys mesmes. Ce fut sa Majesté, & non pas vous, qui par sa Clemence donna lors la paix à la France à l'instante priere que luy en firent les Depputez de vostre Religion, qui le genoüil en terre luy demanderent pardon *leurs cœurs* (disoient ils) *humiliez plus que leurs corps & la supplierent tres-humblement de les receuoir en sa grace, & à l'exemple de Dieu duquel elle est l'image d'auoir esgard à leurs infirmitez & donner quelque chose à la crainte qu'ils auoient tous eus de voir la liberté de leurs consciences opprimée. Que tant plus sa Maiesté les trouuera coulpables tant plus aussi trouuera-elle de place pour employer sa Clemence.* Ce furent proprement ces submissions qui attendrirent le cœur du Roy & non pas vostre seule entremise, non plus que la ville n'auoit esté soustenuë par vostre valeur, dont les Huguenots se plaignirent grandement de vous, comme d'vn General qui les auoit tres-mal assistez. Car dans la paix vous petilliez de faire la guerre: Mais vous n'eustes pas plustost ouy la premiere mousquetade vous siffler aux oreilles que vous ne parlassiez de la paix. Ce fut aussi par vostre aduis qu'ils demanderent composition comme vous n'oubliastes pas la vostre, par le bon argent qui vous fut promis & lequel ne venant pas assez tost à vostre fantasie vous fist recommencer mangerie & rentrer en guerre plus belle que deuant. Il n'est non plus croyable que les considerations de l'Espagnol vous portassent à la paix que vous dictes. Vous ne luy voulez pas

tant

tant de mal que vous faictes semblant. La recherche que vous auez faicte de tirer vostre part de l'or de ses Indes en faict foy. Le gentilhomme des vostres a qui le Parlement de Tholose fist coupper le col reuenant d'Espagne descouurit tout le pot aux roses.

S'il ny auoit point d'autres gens que vos semblables qui empeschassét son progrez il iroit le grãd galop à la grãdeur où vous dictes qu'il aspire il y a si long temps: *Mais ie ne sçay* (adioustez vous insolemment) *par quels conseils la parole que sa Maiesté me confirma iusques dans Lyon & depuis encores par plusieurs lettres se trouua soudainement enfreinte, la foy publique violée & toutes nos plus cheres & plus necessaires libertez opprimées. Car au lieu de remettre selon les Breuets & conditions de la paix Montpellier en son premier Estat, le Consulat est changé & my-party par violence, vne Citadelle y est bastie comme vn monument erigé pour condamner ou faire mourir nostre confiance & vne garnison de quatre mil hommes entretenus dans la ville à la foule insupportable des habitans.* C'est là parler de son Roy en termes d'honneur le qualifiant du tiltre de violateur de la foy publique & de choses mesmes qu'il n'a iamais promises aux sens que vous vous figurez. Ce seroit merueilles si vn criminel disoit beaucoup de bien de son iuge. Vous estes fasché à ce que ie voy de ce dont plusieurs autres se resioüissent, voire des plus zelez de vostre Religion, en ce que aujourd'huy Montpellier est miraculeusement deliuré de la dure seruitude en laquelle il estoit lors

qu'il ne despendoit que de la domination insolente d'vn Cercle composé de gens ramassez & où comme en la Cour du Roy Petaut chacun estoit maistre. Celuy qui y crioit le plus hault & qui cornoit la guerre auec plus de chaleur estoit estimé le meilleur François & le plus affidé au party: Mais graces à Dieu l'authorité du Souuerain y est auiourd'huy recogneuë, l'égalité gardée & la iustice si sainctement distribuée que Catholiques & Huguenots y viuent comme freres &bons concitoiens; les charges publiques & tout le gouuernement Politique de la ville estant partagé entr'eux, encores qu'il eust esté facile à sa Majesté victorieuse d'en priuer les vns à l'entier establissement des autres. Et si le Roy y a faict construire vne Citadelle vous ne pouuez pas ignorer que ce n'ait esté à l'instance & requisition de tous les habitans d'vne & d'autre Religion, estimans que par cette bride les gens de bien seront à couuert de l'oppression qu'ils souffroient sous vn gouuernement populaire & Anarchique. Ioinct que ceste Citadelle estant en sa perfection la ville se trouuera deschargée du logement des trouppes que le Roy y entretient à ses despens, sans qu'on puisse dire auec verité que le soldat y viue autrement qu'en tout ordre & discipline sans foule du Bourgeois & de l'Artisan, lesquels tant s'en faut gaignent & profitent par le grand argent qui court & se distribuë tous les ans entre les gẽs de guerre. En fin l'irreuerence que les factieux de Montpellier

portoient à Monsieur le Mareschal de Chastillon leur gouuerneur, l'insolence dont ils vsoient enuers leur Euesque & leurs Magistrats, l'iniuste & violente destitution du Sieur Alard leur premier Consul soupçonné d'estre seruiteur de Roy, l'horrible assassinat qu'ils commirent en la personne du feu President du Cros de leur mesme Religion & dépesché deuers eux par feu Monsieur le Connestable de Lesdiguieres pour faire quelque ouuerture de paix & d'accommodement, la rage & forcenerie qu'ils exerçoient mesmes contre les parois de nos Eglises lesquelles ils demolirent toutes: Ces choses enormes dy-ie ont faict desirer à vn chacun le changement de face aux affaires tel qu'on le voit auiourd'huy en cette ville-là, dont le Roy est grandement loüable; tant s'en fault qu'il en doiue estre blasmé. Ie croy que vous eussiez bien voulu faire de Montpellier ce que vous faictes auiourd'huy de Nismes, ceste pauure ville qui s'est volontairement asseruie sous vostre ioug, estant la boutique & l'enclume où se forgent toutes les factions dont vous pensez comme auec autant de Machines renuerser cette Monarchie : Mais à bon chat bon rat. Vous vous deuriez souuenir que c'est à la seule bonté du Roy que vous deuez vostre eslargissement, lors que Monsieur de Valencé vous arresta dans Montpellier où vous veniez encores fleurer s'il y auroit point moyen de broüiller. Il y en a qui estiment que c'eust esté vne œu-

ure pieuſe & meritoire de vous auoir lors ſi bien mis en cage que vous oſtant la clef des champs vous n'euſſiez pas peu faire le mal que vous auez faict depuis.

Voſtre plaincte n'eſt non plus iuſte quand vous dictes. *Qu'au lieu de razer le fort de la Rochelle ſelon les meſmes promeſſes portées par les meſmes Breuets de ſa Maieſté on l'a accreu, fortifié & muny de toutes choſes neceſſaires pour vn long & perpetuel eſtabliſſement & d'iceluy machiner plusieurs entrepriſes contre la ville, qui deſcouuertes ont eſté authoriſées non ſeulement par l'impunité, mais meſmes par la recompenſe donnée aux entrepreneurs.* Vous deuenez vn rude & merueilleux cenſeur des actions de voſtre Roy. Si vn de vos valets vous traictoit de cet air, vous croiriez voſtre condition miſerable de paſſer a ſa mercy. Ie veux qu'en vn temps on vous ait peut eſtre promis la demolition de ce fort : Mais que n'a-t'on faict & attenté depuis pour obliger ſa Majeſté à reuocquer iuſtement ſa parole, les Rochelois s'eſtans rendus indignes de l'accompliſſement d'icelle ? Ont ils effectué de leur part ce qu'ils deuoient par le meſme traicté ? Ont ils par honneur arraché la moindre pierre de leurs nouuelles fortifications ? Ont ils eſté plus retenus qu'auparauant à toutes leurs pirateries & depredations ? Ont-ils non plus que vous eu moins de commerce & d'intelligence auec l'Eſträger pour coniurer la ſubuerſion de cet Eſtat ? Apres cela vous auez bonne grace de trouuer mauuais que le Roy

pouruoye à sa seureté & qu'il aille au deuant du mal qu'on trame contre luy. En fin si vous en estiez creu on lapideroit le premier Catholique qui oseroit entreprendre contre la Rochelle ceste saincte Syon, qui à vostre aduis doit estre in-vulnerable. Puis que vous ne trouuez pas bon qu'on en regarde seulement les murailles i'aduertiray nostre Curé de publier Dimanche au Prône que Monsieur le General des Eglises n'a pas aggreable qu'on entreprenne contre ceste Place, auec monitoire de vous reueler tout autant de desseins qu'on fera contre elle & que quiconque pensera de la liurer au Roy encourra excommunication au lieu de recompense. *On n'establit point* (ce vous semble) *l'exercice de nostre Religion aux lieux d'où il auoit esté chassé durant la guerre, mais durant la paix mesme on enueloppe plusieurs autres Eglises dans vne mesme persecution. On emprisonne de noz Pasteurs, On faict des Edicts & declarations contre la liberté de nostre discipline, comme il appert de l'assistance des Commissaires dans les assemblées Ecclesiastiques. En haine de la Religion on demolit, on raze & demantelle plusieurs Places en pleine paix, comme Caumōt, Castillon, Pontorson & autres.* Voila certes de grandes plaintes & dignes de la descente des Anglois en France par vostre intercession. Ignorez vous ie vous prie que soudain apres que la paix fut publiée, le Roy enuoya des Commissaires d'vne & d'autre Religion par les Prouinces pour executer le traitté de bonne foy & pour remedier à toutes choses sur

les lieux? Or s'il est arriué en quelque part qu'vn Ministre ait faict chose qui merite reprehension, ces gens là ont-ils le chef oinct d'vne huyle si sacrée qu'ils soient dispensez des loix de l'Estat & de la punition des Magistrats? Dailleurs, il ny a que les Hiboux qui craignent la lumiere. Si donc en vos assemblées que vous appellez Ecclesiastiques, encores qu'il n'y ait ny mytre ny crosse, il ne s'y traicte que de choses licites, pourquoy vous formalisez vous si de la part du Roy il y a quelque Officier qui y assiste? Lisez vostre histoire & elle vous apprendra que Henry III. vous accordant deux villes de seureté voulut *qu'il y eust vn gentil-homme Catholique & suffisant pour auoir l'œil à ce qu'il ne s'y fist chose qui contreuint à son authorité & au repos de son Royaume.*

La Popl. l. 21.

Quant aux Places dont vous parlez seroit-il raisonnable que si le Roy en a traicté auec les Gouuerneurs qui estoient dedãs & qui de gré à gré en ont tiré de grosses recompenses comme a faict entr'autres celuy de Pont-orson qui receut cent mil escus de sa Maiesté, seroit-il raisonnable dy-ie que vous eussiez le drap & l'argent? Le Roy n'a t'il peu que sous vostre bon plaisir faire desmolir des Places qu'il a rachep-tées à si cher pris encores quelles fussent à luy? Croyez Monsieur que qui tout le veult, tout le perd, & suis bien trompé si vous n'estes enfin mauuais marchand du trafic dont vous vous meslez, en espousant ceste querelle iniuste auec vne passion si violẽte quelle vous cre-

ue les yeux. Passons outre à vos autres lamentations, *On ne restablit point la chambre de l'Edict dans la ville de Castres comme il auoit esté promis, ains on là transferée à Beziers ville de contraire Religion & seditieuse. On gehenne, on tourmente, & l'on enuoye aux galleres des gens d'honneur & innocens sur des soupçons sans fondement.* Ce langage me faict ressouuenir du cõte qu'on faict d'vn Normand, qui rencontrãt par les chemins vn sien voisin lequel luy demanda ce qu'on faisoit à Paris, croiriez vous (luy respondit-il) que ces meschantes gens-l'à ont faict pendre ces iours passez le plus homme de bien de nostre village, pour auoir seulement desrobé vn pauure Calice d'argent; Ie ne mestonne pas aussi si vous en voulez à ces Messieurs de la Chambre de Beziers, quoy que la moitié soit de vostre Religion, & lesquels à ce qu'on m'a dit ont vn peu faict monter a reculons Monsieur vostre Preuost, pour les œuures de supererogation qu'il auoit faites couuert & affublé de vostre authorité. Vous auez certes raison de vous plaindre, d'autant que Castres estoit mieux à vostre bien-seance. Car la plus grande partie de cette Ville là estant huguenote vous y auiez plus de credit de tirer du gibet ces gens d'honneur, & ces innocens qu'on traicte si mal ailleurs. Et le mal d'autruy ne vous estant pas si sensible que vous oubliez le vostre propre, tant vous auez de zele au bien public, vous nous voudriez faire croire *qu'on a suscité des Gentils-hommes voisins*

du lieu où vous auez choisi vostre retraite pour se saisir de vostre personne, & qui au mesme temps ont faict diuulguer parmy ceux de vostre Religion, personnes gagées & payés pour cela que vous auriez vendu la liberté de vos Eglises, & conuenu du salaire damnable de leur derniere & infalible ruyne. Voila que c'est de seruir des ingrats & de se fier à des peuples volages qui ayment auiourd'huy, & hayssent demain. Si ces meschants-là vous eussent amené à Paris, il n'y a loup blãc qui eust faict sortir plus de petits enfãs par les ruës que vous en eussiez veu à vostre queuë iusqu'à la porte de la Bastille, où l'on vous reserue vne belle chambre tapissée. I'auois bien ouy dire que les Huguenots ne vous tenoient pas pour homme qui les seruist gratis, & que vous estiez franc au colier & à tout faire en payant. C'est pourquoy l'Histoire medisante dit qu'vn autre de vostre Religion les auoit vendus & que vous les auiez liurez : Mais d'auoir trahy la liberté de vos Eglises & conuenu du salaire de leur ruine, c'est chose pour ne vous en mentir point dont ie n'ay à vous accuser ny à vous absoudre, tant i'ay crainte de faillir & de me mesprendre. Ie voy seulement que vous nous attaquez en grand Capitaine tel que vous estes, & nous battant en ruine vous tirez tãtost vn coup de canon deçà, tantost vn autre delà, changeant de batterie comme bon vous semble. Car pour mettre le Roy en son tort à vostre accoustumée, & sur toute sorte de sujets vous dites, *Que pour couurir aux Estrangers de nostre Religion le dessein*

qu'on

qu'on auoit de nous perdre, on publioit hautement la guerre contre l'Espagnol, la Ligue auec les Princes, & Republiques interessées pendant que sous main par l'entremise du Legat la paix se trama auec, & se conclut finalement comme le temps la fait voir, laissant en proye ceux qu'on a animez & armez par cette esperance. Cependant on prepare tout l'appareil necessaire au bloquement de la Rochelle. C'est grand cas que tout vous faict ombrage & qu'il n'y a rien pour visible & palpable qu'il soit, que vous ne conuertissiez en idées Platoniques. Estoit-ce ie vous prie vne guerre imaginaire que celle de la Valtoline, où la France auoit porté ses armes commandées par vn Officier de la Couronne, où tous les iours il se faisoit des combats senglants & des prises & attaquements de places? Estoit-ce non plus vne guerre imaginaire que le secours que le Roy enuoya à Monsieur de Sauoye commandé par vn Cõnestable de France, qui desfist souuent l'ennemy en cãpagne & qui luy prist des villes à force d'armes? Ie crains que vo⁹ ne vous amusiez tant à feuilleter les tailles douces de vostre Hortelius que vous ne vouliez voir les batailles & les combats qui se font au monde que dans des cartes. Car vous sçauez qu'il n'a tenu qu'à vous que vous ne fussiez de la partie, y ayant esté conuié plusieurs fois par Gentil-homme depesché exprés vers vous. Cõment dictes-vous donc qu'on publia hautement la guerre aux Estrangers de vostre Religion pour couurir le dessein qu'on auoit de vous perdre? Et ne se faisant point de guerre que pour auoir la paix, pourquoy trouuez

ous mauuais qu'vn Legat soit interuenu pour la procurer auec des conditions honorables & auantageuses comme elle s'est concluë depuis à vostre grand regret ? Ie parle ainsi parce que vous croyez d'auoir par cette guerre là plus de moyen d'entreprẽdre dans l'Estat, les forces duquel eussent esté diuisées en plusieurs endroicts. Et si d'ailleurs le Roy auoit quelques vaisseaux en ses ports de Bretagne, vous estes bien ombrageux de vous persuader sans autre lumiere que ce fust vn appareil pour aller blocquer la Rochelle en pleine paix: Mais ie vo⁹ sens venir, tout ce que vous auez dit de cette matiere n'estant que pour colorer vne action si honteuse qu'il ny a excuse dont vous ne la plastriez comme d'vn faux masque pour en deguiser la verité. C'est pourquoy continuant à parler de ce mesme bloquemẽt de la Rochelle vous dictes *Quelle s'en alloit perduë si on ne preuenoit le coup par quelque prompte & hardie resolution, & que pourtant mon Frere designa l'entreprise de Blauet qui eut le succez que chacun scait & qui toutesfois se termina à vn plus grand aduantage pour noz Eglises qu'on n'eust osé esperer, par ce que le Roy ayant trouué bon que la paix se conclust par l'interuẽtion des Ambassadeurs d'Angleterre lesdits Ambassadeurs rendirent leur Maistre caution de l'obseruation inuiolable du traicté & ce par lettres & traicté signé de leurs seings & scellé de leurs armes*. I'admire l'accortise de vostre esprit & comme vous auez le pied leger pour sortir brusquement d'vn mauuais passage: Mais moy qui suis plus pesãt & vn peu suiet à la cour-

te haleine ie m'arresteray dauantage sur ce que vous n'auez ozé toucher que du bout des doigs de peur de vous eschauder. Il est donc à sçauoir que Monsieur de Soubize vostre Frere que ie nõme par honneur fist en pleine paix vn traictdigne de la grandeur de son courage. Car lors qu'il vit le Roy empressé à secourir ses Alliez hors du Royaume, il fist brauement la cane, n'en voulut pas aller manger si loing, & prenant son temps lors qu'on se doutoit moins de luy il s'equippa en vray Corsaire au haure de la Rochelle, & s'en alla droict à Blauet surprendre les vaisseaux que le Roy y tenoit. Ie croy qu'il auoit aussi dessein sur la place : Mais ny ayant faict que l'eau toute claire par la diligence des seruiteurs de sa Majesté qui se rallierent le plus promptemẽt qu'ils peurent, il fist voile & s'en reuint auec son butin. C'est attentat fut estimé fort outrageux, & en parla-ton en termes si honorables pour luy, que le bruit courut qu'il toucha en catimini quelque argent du Prince de qui vous feignez d'estre plus ennemy en apparence que vo⁹ n'estes peut estre en effect. Sur cela le Roy à lassistance de ses voisins de vostre Religion mesmes & par le commandement qu'il donna à ce valeureux Duc de Montmorency lors Admiral de France il se mist en estat de vanger cét affront, ou pour mieux dire de chastier la perfidie de ce bon subjet. Aussi le progrez des armes d'vn si grand Monarque tousiours vainqueur, fut si heureux que iamais Rustre ne fut mieux estrillé que fut lors Monsieur de Sou-

bize voſtre cher Frere ; Car ſa deroute fut telle que battu & halbrené par Mer & par terre, il perdit la meilleure partie de ſes hommes & de ſes vaiſſeaux, & abandonna vaillãment les Iſles de Ré & d'Oleron. De ſorte que ſemblable aux Dieux d'Homere qui ſe cachoient dans des nuës, il diſparut ſoudain, & ſans ſe ſoucier ſi les morts ſeroient enterrez, ou mangez des chiens, il s'embarqua dans vn miſerable nauire qui luy reſtoit de ſon débris, & ſingla droict en Angleterre, la ſeule retraicte de ce Capitaine infortuné. C'eſt ce que i'ay creu deuoir eſtre expliqué vn peu plus au long que vous n'auiez pas voulu faire, de peur de vous rendre ſuſpect aux Egliſes, ſi vous diſiez naifuement les choſes comme elles ſe paſſent. Ceſte action heroique, ſelon voſtre aduis, *ſe termina à vn plus grand aduantage pour voſtre Party qu'on n'euſt oſé eſperer.* Et cét aduantage eſt, en ce que la paix qui s'en enſuiuit, ſe fiſt par l'interuention des Ambaſſadeurs du Roy de la grande Bretagne, qui demeura, à ce qu'on vous a fait accroire, caution & garand de tout le traicté, comme il appert (dites-vous) *par acte bien ſigné & ſeellé des Armes des meſmes Ambaſſadeurs.* C'eſt vne opinion dont il me ſemble que vous vous eſtes vn peu trop facilement laiſſé cœffer, pour vn grand homme d'Eſtat, tel que vous penſez eſtre. Et ſi afin de vous deſabuſer, il vous plaiſoit ſur ma parole de venir vn peu regarder quelle heure il eſt au cadran de la Samaritaine, les Colporteurs du Pont-neuf, qui font retentir l'air de vos

loüanges, vous fourniroient de deux petits Discours qu'on a depuis peu donnez au public, dont l'vn est intitulé *Le Surueillant de Charenton*, & l'autre *Le Fidelle François*. Vous verriez là comme en plein midy tout ce que vous dites de ceste caution pretenduë, estre tellement conuaincu de faux, que vous auriez honte vne autre fois de vous reposer sur de simples paroles en chose si importante: Mais par ce que vous estes maintenant fort occupé à courir le mulet & à petarder des bicoques au bas Languedoc, à peine vous pourriez vous destourner d'vne si honorable besongne pour vous venir promener à Paris, ie vous prie de croire qu'il est faux comme le Diable, que le Roy, ny de bouche, ny par escrit, ny par l'organe d'aucun de ses Ministres, ait iamais admis les Ambassadeurs d'Angleterre pour arbitres n'y mediateurs de cette paix, tant s'en faut qu'il ait rendu leur Maistre pleige d'aucune promesse qu'il ait faicte aux Rochelois de demolir le Fort Louys, lequel au contraire demeura à sa Majesté par le dernier traicté faict auec eux, & lequel est signé non de deux hommes tels que vous alleguez, & qui vous ont dit ce qu'il leur a pleu pour vous bailler du foye de Connil: Mais par des personnes publiques d'vne & d'autre Religion, qui ont esté employées par sa Majesté à la resolution du mesme traicté, pour oster toute doute que la piece ne fust pas vraye & autentique. Vous mesmes produisez vne chose à la fin de vostre Manifeste qui vous couppe la gor-

ge, & qui vous faict grandement varier. Car vous rapportez la lettre que ces Ambassadeurs vous escriuirent, où parlans des Depputez enuoyez des Prouinces pour solliciter la paix en Cour, ils vous disent, *que iceux ayants eu esgard aux remonstrances que nous leur auons faictes, & aux asseurances que nous leur auons données pour le bien de ceux de ladite Religion & de la Ville de la Rochelle en particulier, ont consenty à ce qui est sous signé par les Ministres de sa Majesté, & par eux, & de surplus à ce qui est contenu dans l'acte dont est chargé le sieur de Montmartin.* Or ce que lesdits Depputez signerent auec les Ministres du Roy, ce fut le vray traicté de paix par lequel il est dit expres, *Que le Roy ne peut accorder le razement du Fort-Louys, dont ceux de ladite ville de la Rochelle font instance.* Et l'Acte dont les Ambassadeurs vous parlent, est ceste piece que vous dites estre signée & seellée de leurs Armes, laquelle ne donne pas grand fondement à ce que vous pretendez: Car apres auoir rapporté les paroles de Monsieur le Chancelier, qui dist aux Depputez de vostre Religion, *Que pour ce qui regardoit leurs affaires plus pressantes, on pourra en temps conuenable escouter leurs supplications faictes auec respect & humilité.* Ces mesmes Ambassadeurs vous font accroire par leur Acte, qu'il leur fut rapporté par personnes releuées, qu'ils ne nomment point, *qu'il y auoit encores plus claire interpretation de la part de sa Maiesté, & de Messieurs ses Ministres, dont le sens & l'intelligence est, qu'ils entendoient parler du Fort-Louys deuant la Rochelle, &*

Du 3 Feb. 1626.

Art. 6.

Acte du 11. Feb. 1626.

par là donner asseurance de sa demolition en temps conuenable. Et à quelques lignes de là ces mesmes Ambassadeurs, pour gaigner tousiours plus vos bonnes graces, & se faire valoir parmy ceux de vostre Religion, vous donnent asseurance, *que le Roy de la grande Bretagne trauaillera par ses intercessions, ioinctes à leurs tres-humbles supplications, pour abreger le temps de ladite demolition.* Iugez ie vous prie ce que vous pouuez recueillir de tout ce galimatias Anglois, pour cõclure que le Roy vous ait absolument promis la demolition du Fort-Louys, sous la garantie du Roy de la grande Bretagne, veu que les articles du Traicté de paix chantent tout le contraire. I'ose croire que vous vous estes encores laissé dupper quand vous dites, *Le sieur de Montmartin m'asseura à Nismes de la part desdits Ambassadeurs, qu'estans de retour en Angleterre ils feroient deliurer à mon Frere vn autre Acte signé de la propre main de leur Roy, par lequel seroit dit en termes expres, que si le Roy venoit à refuser, ou à trop long temps differer le razement dudit Fort, & l'entiere obseruation du Traicté de paix, ledit Roy de la grande Bretagne emploiroit toutes les forces que Dieu luy auoit données pour liberer sa parole, & nous faire iouyr entierement des choses qui auoient esté promises par les responses & declarations de sa Maiesté, & par l'Acte de l'interuention de ses Ambassadeurs.* Tu me promets tant de choses à la fois (disoit Panurge à Pantagruel) que i'aymerois mieux vn tien, que cent tu l'auras. Où est aussi cette piece dont vous parlez, & qu'on vous à faict esperer? Faictes la

nous voir s'il vous plaist, soit en original, ou par coppie. Vous ne l'auez pas, dictes le vray, & dont vous estes bien camus: car il y auoit dequoy en faire vn beau plat d'entrée. On vous à faict à ce que ie voy manger vostre pain à la fumée du Ros. *C'est ce que vous fist esperer* (adioustez-vous) *ou que les conditions de cette paix seroient plus exactement entretenuës, que celles des precedentes, ou qu'en cas de nouuelles oppreßions nous aurions pour garand & soustien celuy qui s'estoit rendu mediateur du traicté, interprette des paroles données & plege de l'obseruation inuiolable d'icelles.* Il est certes facile à ce Prince d'interpreter les choses à sa poste, & comme bon luy semble: Mais pour vous, en parlant si souuent de cette caution vous faictes tout le contraire des plaideurs qui ont tousiours accoustumé d'agir premierement contre la partie principale, que contre le plege. Car nous auons plustost veu l'Anglois descendu en nos ports à armes ouuertes, que vous n'auez publié aucune requeste par laquelle vous ayez demandé au Roy l'accomplissement de ce que vous pretēdez vous auoir esté promis. En quoy la courtoisie, & l'humanité du Roy de la grande Bretagne est à admirer, d'auoir si à contre-temps enuoyé vne armée en France, pour compliment enuers le Roy son bon Frere qu'il voyoit malade au lict, & toute sa Cour en dueil de la mort de feu Madame sa Sœur. Et quant au support que vous auez esperé de cette caution imaginaire, vous voyez à ceste heure comme vous auez vn pied de nez, & comme toutes cho-

ses

ſes vous reüſſiſſent au rebours de ce que vous vous eſtiez figuré, tant le bon Dieu eſt admirable en ſes iugements. Choſe qui vous deuroit faire mordre les doigts, & conſiderer qu'en tout voſtre faict il y a beaucoup d'iniuſtice & d'imprudence. D'iniuſtice, en ce que cette faction dont vous vous glorifiez ne deuoit iamais tomber en voſtre penſée. D'imprudence, en ce que vous vous eſtes vn peu trop haſté, ſans vous donner le loiſir de voir ce que deuiendroit ce nüage, s'il apporteroit ou vent, ou pluye, & non pas vous declarer hurlu burlu comme vous auez faict. Ie voy d'autre part que vous amplifiez touſiours plus vos plaintes quand vous dites. *Que vous auez eſté ſi mal-heureux que quoy qu'il vous sẽblaſt que cette paix baſtie ſur de ſi ſolides fondements deuſt durer pluſieurs ſiecles, elle à eſté pirement obſeruée que toutes celles qu'on a iamais violées. Car apres que le Conſeil du Roy a reuoqué toutes les promeſſes qu'on auoit faictes à tous les Eſtrangers alliez de la Couronne de ſigner & conclure la ligue contre l'Eſpagnol, on a faict vne paix honteuſe.* Mais ſi cette paix à peu duré, à qui vous en prenez vous qu'à vous meſmes, qui pour acte de vos diligences confeſſez d'auoir appellé l'Anglois en ce Royaume? Baptiſez vous du nom de paix violée l'oppoſition que le Roy faict à cét Eſtranger à qui l'on n'a iamais promis ce que ſes Ambaſſadeurs ont artificieuſement controuué pour couurir le mauuais deſſein que vous auez faict eſclorre? Mais vous nous faites bien voir à cette heure où le

bas vous blesse, quand pour auoir moyen de pescher en eau trouble, vous voudriez que la France fust perpetuellement en guerre contre l'Espagnol. Appellez vous vne paix honteuse d'auoir mis l'Italie en repos, laquelle s'en alloit estre le theatre de mille sanglantes tragedies? Appellez vous vne paix honteuse l'establissement que la France à procuré aux Catholiques de la Valtoline, qui Dieu mercy n'ont plus rien à craindre de la part des Grisons leurs Souuerains, pour ce qui regarde l'exercice de la Religion? La paix en fin est honteuse si elle n'est pas faicte selon vostre aduis, & selon vostre goust. On sçait que ça tousiours esté le but de vous, & de vos semblables de semer toute sorte d'ombrages & de meffiances entre les Princes Catholiques, afin que par leur diuision vous ayez plus beau ieu pour aduancer vos affaires: Mais quand bien pour vous complaire nous serions en guerre ouuerte contre cette Nation, Dieu sçait si vous assisteriez plus fauorablemēt le Roy en cette querelle là, qu'en toute autre. C'est chose que vous n'auez iamais faicte par le passé, & que vous fairez encores moins à l'aduenir. Tout vostre plaisir seroit de pouuoir couronner le Chef de sa Majesté de ce beau chappeau de fleurs, qu'elle fust estroictement liguée & associée enuers tous & contre tous, auec les Protestans de la Chrestienté, & que sous des pretextes & ialousies d'Estat dont vous la voudriez interesser, la Religion Catholique deperist tellement que vous fussiez en fin les Mai-

ſtres, quãd la France & l'Eſpagne qui ſont le contre-poids de la balance, ſe ſeroient ruinées l'vne l'autre.

Ayant donné vn coup de griffe à l'Eſpagnol, vous ſautez des prez aux vignes, & en reuenez à vos phraſes Miniſtrales, où apres auoir plaint les Rochelois de tous les maux dont vous les figurez eſtre opprimez, vous dites *qu'on leur a faict ſentir ſous le nom de paix toutes les plus dures conditions qu'ils pouuoient ſouffrir durant les calamités de la guerre, & pour comble de tout mal on entretiẽt dans l'enceinte de leurs murailles des Commiſſaires qui armez d'vne authorité eminente trauailloiẽt à opprimer le reſte de leur liberté, & à ſubuertir les fondemens de leur ſubſiſtance.* C'eſt grand cas que rien ne vous aggrée que ce qui eſt ſelon voſtre appetit, & n'eſtimerez iamais les Rochelois heureux s'ils n'ont la bride ſur le col pour faire tout à leur poſte, & hors la cenſure de tout Magiſtrat: Mais vous ne pouuez pas ignorer qu'vn Maiſtre des Requeſtes & vn Gentilhomme huguenot ne fuſſent choiſis par ſa Majeſté pour Cõmiſſaires dans la Rochelle, afin d'y remettre toutes choſes en leur premier eſtat, & y reſtablir l'ordre & la iuſtice, comme il auoit eſté conuenu par le traicté faict auec les meſme Rochelois, auquel il auoit eſté ſtipulé en termes exprés par l'Article ſecond *Qu'ils receuroient vn Commiſſaire pour y faire executer les choſes qui ſeront arreſtées pour l'execution de la paix, & y demeurer tant qu'il plaira à ſa Majeſté.* Neantmoins vous declamez contre cela comme ſi c'eſtoit

vne infraction de paix tant vous desirez que les choses demeurent en confusion. D'ailleurs, vous vous plaignez de Monsieur le Cardinal de Sourdis sans dire ce qu'il a faict pour encourir vostre indignation. Car pour moy ie n'ay entendu dire de ce digne Prelat autre chose qui vous puisse auoir despleu, sinon que rencontrant en campagne vn Ministre crotté qui ne luy rendit pas le salut tel qu'il deuoit à vn Personnage de cette qualité, il luy fut donné quelque horion du baston de la croix qu'il faict porter par tout comme Primat Daquitaine. Quand vn Cardeur de Nismes vous aura plumé la moustache si vous ne chariez droict au Party, vous me scaurez dire le desplaisir que c'est à vn homme de bon lieu de se voir mesprisé par de petits marpaux. Vous dites au surplus, *Que par Edict du quatriesme Apuril de cette année, on impute à S. impl tolerance l'exercice de nostre Religion iusques à ce (dit on) que nous soyons tous remis en vn mesme deuoir sous vn mesme Pasteur, c'est à dire le Pape, pour nous faire cognoistre que nous nous trompons de croire que les plus iustes libertez qu'on nous à accordées doiuent estre perpetuelles & inuiolables.* Que trouuez vous à redire en cela? Pretendez vous que vostre Religion soit la Religion de l'Estat, la Religion dominante, & non pas que vous en ayez l'exercice libre par souffrance, & tant que nos Roys vous le permettront par l'obeissance que vous leur rendrez? N'est-ce pas à leur seule bonté que vous deuez cette grace, s'ils espargnent le sang de leurs subjets, & si pour ne

l'espandre en les persecutant ils souffrent autan que bon leur semblera la liberté des consciences? Ce n'est pas à Agar la Chambriere de chasser Sara la legitime Espouse, n'y d'aller du pair auec elle. Nous sommes les premiers, & vous estes les derniers venus. C'est à nous à vous donner la Loy, & non pas à l'aprendre de vous. Mesmement si on vous desire vne bonne revnion, & qu'il n'y ait plus qu'vn Pasteur & qu'vne Bergerie, quel tort vous faict-on? Si parlans tous vn mesme langage, si respirans vn mesme air,& si viuans sous mesmes loix on vous souhaitte de n'auoir tous qu'vn mesme Temple & qu'vn mesme Autel, pouuez iustement blasmer nostre charité? Car de prendre le Roy à caution de l'eternelle durée de vostre Religion, ou plustost de vostre nouuelle opinion, c'est chose qu'il ne peut pas faire, le sainct Esprit n'ayant faict cette promesse qu'à la seule Eglise Catholique. Ce n'est pas que sa Majesté, humaine & debõnaire qu'elle est, vueille destruire cette Babel à coup de hache, n'y à coup de marteau, en l'esperance qu'il y a qu'elle tombera de soy-mesme, comme vn Edifice basti sur le sable. D'autre-part vous vous plaignez *de ce que par vn mesme traict de plume on flestrit tous les Pasteurs qui ne sont natifs du Royaume, leur arrachant la liberté de se trouuer dans les Assemblées Ecclesiastiques, Prouinciales, ou nationnales. On nous interdit de donner ou prester des Pasteurs aux Eglises & Accademies estrangeres, & d'en receuoir d'elles sans*

expresse permission du Roy. Vous estes vrayement bien malade. Ie ne vous trouue pas mieux fondé en raison sur cela que sur tout autre suiet. Pourquoy voulez vous faire vn pot pourry de François, d'Anglois, de Holandois, & d'Alemans ? Pourquoy voulez vous introduire cette barbarie dans vn Royaume poly & ciuilisé ? Ne iugez vous pas qu'il y auroit du peril, & pour la Religion & pour l'Estat s'il vous estoit permis d'assembler en corps tāt d'oiseaux de diuers ramages ? Le Ministre Ecossois qui en son jargon preschoit en Gascongne *qu'vn bon Fidel ne deuoit point entrer en son femme, la veille de Cene*, faisoit-t'il pas vn bel honneur à sa chaire, & ayant leu que la verge estoit le Simbole de la Iustice, disoit il pas aux Officiers, *portez tousiours la verge droicte pour soulager le pauure veufue* ? Ne voyez vous pas les sottises que leur faict dire l'ignorance des proprietez de la langue ? Et quant au Sieur de Veillieux à qui vous dites *qu'on n'a pas permis d'aller exercer son Ministere à Roüen*, n'est-t'il pas mieux dans Paris, la ville Capitale du Royaume, où sçauant & eloquent comme il est, il peut mieux estaler sa marchandise au goust des Huguenots, comme pour nostre contentement il y pourra conferer auec tant d'hommes Doctes, qu'ils le rameneront vn iour au bon chemin ? Et parce qu'on dit que celuy la n'est pas bon prescheur qui s'oublie soy-mesme, apres que vous auez faict pleurer le monde des maux que le autres souffrent, vous le voulez

exciter à compassion des vostres propres, que vous feignez neantmoins de vouloir passer sous silence. *Ie ne mets point en ligne de compte les persecutions que ie souffre en mon particulier pour l'affection entiere que i'ay tousiours portée au bien & à la conseruation de nos Eglises & pleust à Dieu seulement que pour estre ietté dans la Mer la tempeste fust appaisée. Ie seray tousiours tres-aise de sacrifier mes biens, & ma vie à la tranquilité de l'Estat, & au repos & conseruation de l'Eglise de Dieu.* Croyez (Monsieur) que si l'Estat vous en doit de reste, l'Eglise dont vous parlez vous est bien obligée de la belle besongne que de vostre grace vous luy auez taillée. Elle auroit à souhaitter tant elle vous est redeuable que pour couronne de vos saincts labeurs vous fussiez des-ja enregistré dans le liure des Martyrs de Caluin, où il y a vn beau fueillet de papier blanc qui vous attend. Vos amis auoient des-ja les larmes aux yeux quand ils vous ont ouy parler de vous ietter en la Mer, comme vn Ionas: Mais ils se sont consolez lors qu'ils vous ont veu luy tourner le dos, & enfiler le chemin des Seuenes. Or pour faire ce coup genereux il vous faudroit vn peu approcher du combat naual qui se va faire aux enuirons de la Rochelle. C'est là où, si le cœur vous en dit, qu'il y aura dequoy aller pescher le turbot. Vous croyez en faisant ainsi le marmiteux parmy les Peuples, de vous concilier leur bien-veillance: Mais asseurez vous que c'est vne beste qui porte tout son venin à la queuë, & que tout ce que vous entre-

prenez en sa faueur vous sera en fin funeste. Nul ne lit aussi vostre Libelle qui ne fremisse d'horreur, & sur tout là où vous dites. *Qu'ayant appris par tant d'experiences que nous ne pourrions plus esperer aucune iustice de ceux qui estoient obligez de nous la rendre, & que nostre ruine estoit irreuocablement concluë en l'esprit de ceux qui sont commis au gouuernement de l'Estat, que nostre patience au lieu de diminuer nos maux les augmentoit & les alloit rendre sans remede, que nous estions par tout accusez de credulité trop simple, & de stupidité insensible, ie me suis en fin resolu de chercher par autres voyes que celles qui auoient esté iusques icy inutilement pratiquées des moyens plus solides pour nostre restablissement.* Vous vous couurez ce me semble d'vn sac mouillé, & plus vous vous pensez excuser, plus vous vous rendez coulpable. Car où sont vos requestes & vos supplications enuers le Roy & son Conseil, pour demander iustice de ce dont vous vous plaignez auiourd'huy pour donner seulement couleur & apparence à vostre rebellion? Ie sçay qu'il est tres faux que ceux qui ont part au gouuernement de l'Estat sous l'authorité de sa Majesté, ayent iamais medité ny procuré vostre ruine. Leur longue patience à attendre de vous reuoir dans l'obeissance a au cõtraire faict quelque fois murmurer contre eux, comme s'ils n'apportoient pas assez de seuerité en leurs conseils pour haster le iuste chastiment que vous meritiez. Et si on applique maintenant le feu & le cautere à cette playe, c'est apres auoir tenté en vain tous remedes doux & gracieux. Corri-

gez

gez donc voſtre plaidoyé pour ce chef là, comme auſſi pource que vous dites apres de plus atroce. *Et parce que le Roy de la grande Bretagne s'eſtoit rendu mediateur de la paix, & par l'Acte de ſes Ambaſſadeurs, auoit cautionné qu'elle ſeroit inuiolablement obſeruée, i'ay creu qu'il eſtoit non ſeulement neceſſaire: Mais auſſi tres-iuſte de recourir à luy, luy faire voir quels ſoings on auoit pris à tromper noſtre facilité, eluder nos eſperances, & deſtruire tous les fondements apparents de noſtre liberté, le ſommer de ſa parole, & le coniurer en mon nom, & de toutes nos Egliſes d'interuenir ſelon ſa promeſſe, & moyenner que la paix qu'il auoit faict conclure fuſt fidellement executée. C'eſt vne action que ie croy ne pouuoir eſtre blaſmée par nos ennemis meſmes s'ils ne ſont ſans raiſon, n'y reprouuée par les noſtres meſmes s'ils ne ſont ſans conſcience.* Autant de paroles, autant de potences. Vous eſtes ſeul ſage, & le reſte du monde n'eſt que folie au prix de vous: Mais i'ay ſeulement à vous dire que cette action ſanglante & criminelle, eſt tellement le ſeul ouurage de vos mains que tous les Huguenots de la France horſmis quelques Fanatiques que vous auez deſbauchez, deſaduoüent & deteſtent ſi fort voſtre procedure violente, iniuſte & denaturée, que comme le Sacrificateur iettoit tous les pechez d'Iſraël ſur la teſte du bouc qu'il chaſſoit au deſert, c'eſt auſſi ſur voſtre reuerence ſeule qu'ils verſent toutes les maledictions qu'on ſçauroit dōner à l'Autheur d'vn Acte ſi ſcelerat que d'auoir faict entrer l'Eſtranger dans ce Royaume. Tout ce que vous dites donc des Egliſes en ge

neral eſt faux, & ne ſont pas toutes complices de voſtre crime. Car s'il y en a quelques vnes qui vous reſſemblent & qui vous ſuiuent, c'eſt à l'extreſme deſplaiſir des autres.

Du ſamedy 11. Septembre

Le premier Conſul de la ville d'Vſez la bien faict voir par ſa fidelité, en ce qu'il a mieux aymé tout quicter & abandonner ſa propre maiſon, que de ſouſcrire à ce que vous auez faict reſoudre dans la belle Aſſemblée que vous fiſtes conuoquer en ceſte meſme ville, le mois de Septembre dernier. Car les cheueux luy dreſſerent d'horreur, lors qu'il vous ouit propoſer que pour ſauuer la Rochelle il ſe falloit ioindre à l'Anglois, ce miſerable Conuenticule ayant declaré par voſtre aduis. *Que le ſeul moyen qu'on pouuoit oppoſer à ce pernicieux deſſein, eſtoit la prompte & puiſſante aſſiſtance du Roy de la grande Bretagne.* C'eſt où ils loüent auſſi voſtre prudence, voſtre zele, & vous eſtiment digne *d'eſtre tres-humblement remercié pour les ſoings que vous auez employez en ceſte negotiation.* Ils adiouſtent encores crime ſur crime par ces paroles execrables, apres vous auoir proclamé pour leur Chef. *Ladite Aſſemblée ayant promis de ſon coſté de ne receuoir n'y accepter aucune paix, que conioinctement & auec le conſentement de ſadite Majeſté de la grande Bretagne.* Leur folie s'eſt meſme eſtenduë iuſques là, que de iurer par leur ſerment d'vnion *Que d'autant que le Roy de la grande Bretagne à faict deſcendre ſes armées en ce Royaume pour faire reparer les infractions de l'Edict & cæt. Nous proteſtons de nous ioindre à ſes armes, comme auſſi à celles de*

Monsieur de Rohan. Non que pour tout cela ils vueillent estre tenus moins bons François, & tres-hūbles seruiteurs de leur Roy. *De l'obeissance duquel ils protestent ne se vouloir iamais despartir:* Mais ils sont du tout plaisants, quand n'ayans non plus de puissance de maudire, que de benir, ils disent *qu'ils declarent tenir pour Deserteurs de l'vnion & ennemis de nos Eglises, tous ceux qui refuseront ce serment & qui y conuiendront.* Voila la belle leuée de bouclier que vous auez faicte pour seduire & abuser ces pauures insensez, à qui vous contez des merueilles de l'armée formidable d'Angleterre, qui s'en va toute en chiant brenāt, & laquelle n'a faict pour tout exploict de guerre en trois mois que manger les raisins de l'Isle de Ré: Mais comme c'est le propre des Peuples mal conseillez de faire des Rodomonts quand ils voyent le peril loing; il n'y a aussi rien de si lasche & abbatu lors qu'ils sentent le Maistre s'approcher d'eux les verges a la main pour les chastier. Or si le bas Languedoc ne se veut faire sage par les maux d'autruy, qu'il s'instruisse au moins par les siens propres. Car il n'est pas tousiours bon de se picquer au ieu, & vaut quelque fois mieux se retirer doucement auec sa perte, que de tout hazarder. Ce n'est pas que le mal que faict vn coing de Prouince, doiue estre imputé à tout le corps de vostre Religion. On sçait que ce n'est pas d'auiourd'huy qu'il y a entre eux des broüillons, & des pacifiques. Il y a long-temps qu'vn de vos Iurisconsultes faisoit grande difference des vns aux autres, &

soustenant les bons desquels il estoit. *Les nostres* (disoit-il) *estoient doux & pacifiques, contens de leur presente fortune, & de la clemence de leur Prince, Eux au contraire* (parlant des factieux) *estoient fort turbulens, audacieux, & non contens de la liberté de conscience, & exercice de la Religion qui leur est octroyée, ils vouloient tout renuerser, se nourrissoient de sedition, & prenoient le certain pour l'incertain. Bref, toutes les marques par lesquelles en l'Escriture saincte on peut discerner les bons d'auec les mauuais, nous separoient d'eux, ils faisoient aßiduellement des conuenticules & des assemblées. Là ne se parloit n'y de Dieu, n'y de paix, n'y de tranquilité. Les propos qui s'y tenoient n'estoitnt que de guerres, & dissentions. En public ils mettoient en auant le pretexte de la Religion, en secret ils ne bastissoient que guerres & dissentions. Et comme Minos & Licurgue, ils fondoient le Principal appuy de leur Republique sur les armes. Außi toute l'esperance de leur Cause reposoit du tout sur la force, & non contens des calamitez des guerres passées dont on voit encore toute la France ruinée, ils vouloient afin que i'vse des mots de Samuel, deuorer perpetuellement la France de leur glaiue. Nous au concontraire à lexemple des L'acedemoniens estimions qu'il falloit sacrifier aux Muses, & non à Mars. C'est à dire qu'il falloit chercher les moyens honnestes de reconcilier nos Aduersaires par tous bons offices, sans les prouoquer d'auantage par iniures, & par armes contre nous.* Si de ce temps là l'on tenoit vn langage si moderé, ie croy qu'il y en a encores auiourd'huy qui diroient la mesme chose, & qui se separans de vos maudits & detestables desseins, ne voudroient

Carpent. ad Franc. Port. ann. 1572.

auoir part à tout ce que vous tramez contre la tranquilité publique. Comment ne se maintiendroient ils en ce deuoir, eux qui sont naturels François, veu mesmes que les Estats de Holande qui sont aussi forts Huguenots que vous, ont renouuelé leur alliance auec la France depuis la descente des Anglois en l'Isle de Ré, promettans au Roy par leur traicté du vingthuictiesme Aoust dernier; Article troisiesme. *Qu'ils ne donneront directement ou indirectement sous quelque couleur que ce puisse estre aucun secours n'y assistance contre sa Majesté.* Le bon est que vous pensez auoir ouuert vne porte de derriere pour vous sauuer quand vous dites, *que ceux qui ont mendié & emprunté les forces de l'Estranger d'vne Religion contraire à la leur pour nous opprimer, ne peuuent se plaindre que nous ayons recherché celles de nos propres Freres pour nostre deffence.* Vous voulez dire en bon Logicien de robe courte, que le Roy s'estant ces années passées serui du Vice-Admiral des Holandois contre la Rochelle, vous pouuez en aussi forts termes comme general des Eglises faire venir en France vn Admiral d'Angleterre pour garder la Lune d'estre mangée des loups: Si vous assortissez aussi bien les liurées de vos gents, il faict moult beau voir vostre equipage. Ce sont bien là billes pareilles. Et pour vous iustifier tousiours plus à reculons, vous vous allez imaginant qu'on *ne peut conscientieusement improuuer vos actions, si en mesme temps on ne qualifie de tiltres odieux & execrables, la resistance genereuse de ceux qui nous ont precedé, & qui*

par leur sang nous ont acquis vne si saincte liberté, & cæt. Et que par les Edicts de nos Roys, *ils sont qualifiez fidelles & obeissans subiets & seruiteurs, & leur memoire est, & sera à iamais en benediction au milieu de l'Eglise.* Certes ie ne sache pas homme qui loüe & approuue les hauts faicts d'armes de ces Machabées vos Deuanciers, qu'il ne doiue exalter les vostres par dessus les leurs, comme aussi en blasmant ceux là, on vous doit encores plus detester. Tellement que vous voudriez conclure par vostre discours, que si vn Admiral de Chastillon a esté estimé grand guerrier, il est raisonnable que vos trophées aillent tout au moins du pair auec les siens, si vne fois en vostre vie il vous arriue de donner des batailles comme il fist en son temps. Helas ce bon Seigneur là fist tant & tant le mestier qu'il s'en lassa en fin, & ayma mieux s'exposer à tout ce que la mauuaise Fortune pourroit coniurer contre luy, que de despendre plus de la mercy d'vn Peuple forcené, & qui vray Prothée se change a tout moment. Quant à la qualité de fidelles seruiteurs que les Edicts de paix donnoient aux gens que vous dites, il est facile de iuger que cestoit par la grace du Prince qui pardonnoit leur crime passé, en esperance damendement, & a cause de la repentance qu'ils en tesmoignoient, & non qu'ils creussent en conscience de meriter cela. Il vous semble aussi que si la Ligue a durant nos guerres ciuiles recouru à l'Estranger, & s'est opposée à l'establissement d'vn Roy, d'autre Religion que de la Catho-

lique : Il vous eſt aduis, dy-je, que vous pouuez auiourd'huy faire le ſemblable, comme ſi ce qu'il y a eu de violent en vn Party, deuoit ſeruir de regle & de modelle à vn autre pour s'y conformer. Bref, ny les Anciens, ny les modernes de tous ceux que vous vous propoſez pour exemplaire n'ont rien faict au prix de vous, à qui ſeul la palme eſt deuë de les auoir tous ſurpaſſez en felonnie, en inſolence, & en meſpris de la dignité de nos Roys, que vous foulez outrageuſement aux pieds, & laquelle ceux-là auoient encores en quelque reuerence, comme l'hiſtoire le teſmoigne, par leurs humbles remonſtrances & declarations. Se faut-il ainſi iouër d'vne choſe ſi ſacrée qu'eſt la Royauté ? Faut-il auoir les Oincts du Seigneur en ſi peu de veneration ? Sçauez-vous pas qu'on fiſt mourir celuy qui par meſgarde s'eſtoit aſſis dans la chaire d'Alexandre ? Ignorez-vous que ce ne fuſt vn crime capital de lauer la main, & meſme de faire de l'eau ayant vn anneau au doigt où l'image de l'Empereur fuſt grauée ? Vous deuriez non ſeulement vous cacher de honte, mais bien vous pendre, d'auoir ſemé ce fatras contre le Roy voſtre Maiſtre, qui vous le rendra pluſtoſt que vous ne croyez. Paſſant outre, ie vous diray qu'vn menteur doit auoir bonne memoire de peur de s'entretailler : Car vous deſchargez ceux que vous accuſiez cy-deſſus, apres que vous vous eſtes hautement glorifié de l'illuſtre qualité de General des Egliſes, que vous dites tenir de l'Aſſemblée de la Rochelle, qui vous

en bailla l'inueſtiture, *toutes les Paix & les Guerres s'eſtans faites ſous voſtre authorité*; En quoy ie vous trouue auſſi bien fondé en voſtre miſſion, que vos Miniſtres ſont en la leur. Se declarer Chef de faction dans vn Eſtat Monarchique, eſt vn ſi petit crime, que Neron accuſa Caſſius de leze Majeſté deuant le Senat, parce qu'il auoit ſeulement trouué ſur la ſtatuë d'vn de ſes Peres, ceſte inſcription, AV CHEF DE PARTY. Mais rien n'eſt crime à celuy qui aualle, non le moucheron, mais qui deuore le chameau. Or par ce que vous voulez que l'honneur de la deſcente des Anglois vous ſoit entierement deu, vous l'auez procurée *y eſtant obligé* (dites vous) *par les ſerments que vous auez faits en toutes les Aſſemblées, & que vous seriez pariure & deſerteur d'vne ſi ſaincte & iuſte cauſe, ſi par vos trauaux vous ne procuriez la deliurance de tant de pauures Egliſes perſecutées, & cæt.* Mais voyons comme par voſtre confeſſion meſme, vous vous chargez ſeul de toute la manigance, à la iuſtification des autres Huguenots du Royaume, qui vous iugent perſonnage de grande preud'hommie, d'en parler en ceſte candeur & ſincerité. *Il pourroit ſembler* (dites-vous) *à quelques-vns que i'euſſe deu entrer en communication auec nos Egliſes auant que me reſoudre à ceſte negotiation, & à ſommer le Roy de la grande Bretagne de ſa parole: Mais ie ne penſe pas que les perſonnes de bon ſens ſe puiſſent arreſter à vn ſcrupule ſi friuole. Car chacun ſçait que par my les Cõmunautez il n'y auoit pas aſſez de reſolutiõ pour cela. Ie ſçay biẽ que tous le deſiroient, mais nul qui l'oſaſt entreprendre.*

Que

Que tout le monde est plein parmy nous d'Espions gagez pour descouurir toutes les bonnes actions, & les rendre inutiles, que de communiquer vne chose si chatouilleuse à plusieurs, c'estoit l'éuenter, & perdre ce qui nous restoit d'esperance de restablissement. Voyla par la mort-bleu vne grande franchise : Il n'y a iamais eu croquant qui ait mieux deschargé sa conscience sur l'eschelle que vous faites la vostre en raze campagne. Vous auriez aussi eu grand tort d'accuser les innocens ; ausquels vous auez tres-bien fait de n'en rien communiquer, & croy que vous eussiez eu fort peu de compagnons à l'entreprise d'vne chose que vous mesme recognoissez estre fort chatoüilleuse, comme si en la faisant le derriere du col vous demangeoit vn peu.

Ceux de Montauban & de Castres entre-autres tesmoignent bien qu'ils ne sont pas de vostre cabale par la longue lettre que vous en escriuirent les Consuls de Millaus où ils vous parlent en ces termes. *Apres la descente des Anglois en l'Isle de Ré Monsieur d'Espernon estendant ses soings iusques à nous qui sommes à l'extremité de gouuernement pour nous commander de demeurer fermes en l'obeyssance du Roy les villes de Montauban & de Castres nous exhortent à mesme deuoir par leurs Depputez. Sur ces occurrences nous prismes resolution de ne nous despartir iamais de la fidelité & subiection à laquelle Dieu & nostre naissance nous obligent enuers sa Maiesté sous les benefices de ses Edicts & sans nous enquerir plus auant du dessein de l'Estranger ny des interests qui l'auoient poussé à cette descente; nous* du 13. Septẽbre.

promismes par serment de ne luy point adherer croyans fermement qu'il ny a raison d'Estat ny de Religion qui nous le conseillent.

Du depuis nous auons appris que plusieurs villes de la Religion du bas Languedoc & des Seuenes se preparent à quelque sousleuement sous vostre aueu & de vostre ordre nous ne sçauons pourquoy ils le font : Mais quand ce seroit en intention de reparer les ruynes & releuer les masures du General de nos Eglises nous sommes neantmoins resolus de persister en nos deliberations & auons creu estre obligez de vous en donner cognoissance & de vous en enuoyer vne copie & cæt.

Sçachant d'ailleurs que nous deuons passer nostre vie & nos enfans apres nous dans cet Estat & sous la domination de nostre Roy, & qu'il nous est impossible d'auoir tousiours des armees sus pied pour y subsister, nous auons creu que nous deuions principalement rechercher l'accomplissement des choses promises dans la bienvueillance de nostre Roy par humilité & obeyssance, & cæt.

Nous auons aussi des raisons particulieres qui se rencontrent, à sçauoir la corespondance que nous deuons auoir auec les capitales villes de ceste Prouince, qui sont en vne mesme assiete que celle-cy, & nostre pauureté est si extresme qu'elle ne se peut representer les dernieres maladies nous ayans laissé des foiblesses si grandes que nous ne sçaurions resister à la recheute, & au lieu de receuoir du contentement de nos seruices, vous n'y trouueriez que le regret de nostre soudaine ruine.

En fin, si parmy vous quelqu'vn n'est fait au badinage pour approuuer vostre mystere

d'iniquité, que vous appellez LES BONNES ACTIONS, s'il ne trahit, & s'il ne monopole, il vous est suspect, & le tenez pour Espion à gages: Mais encores nous direz vous bien, s'il vous plaist, qui a esté vostre Confident en ceste affaire. *Pour monstrer que ie n'ay eu autre dessein en ceste negotiation que celuy du bien public, ie n'y ay employé que le sieur de sainct Blancart, duquel le zele à l'Eglise de Dieu a esté cogneu à vn chacun, &c.* Courage, acheuez, cela est fort bien venu, tirons le reste. *Mon frere a grandement aduancé l'affaire par sa presence, & ses solicitations continuelles, & Dieu m'a fait la grace de l'amener à sa perfection par l'employ dudit sainct Blancart.* O heureux & trois fois heureux, Athlete de la Foy, second Haute fontaine qui t'es faict assommer des premiers par la main du valeureux Thoiras, pour estre celebré apres ta mort de la bouche d'vn si bon Maistre qui t'eust enfin faict honorer de l'ordre de la iartiere, auec vne iolie rotonde de rouge cramoisi. Il n'y a à ce conte que deux principaux fabricateurs de ceste coniuration. Ce ne sera pas certes grande despoüille au valet mignon qui tendra leur desabiller à la soldade sur le cul d'vne charette en place marchande, & où ie croy qu'il fairoit bon ouir chanter en musique au lieu d'vn Salué, les Eloges que vous donnez au Roy de la grande Bretagne, quand vous dites de luy ces douces & belles paroles pindarisées, *qu'il n'est porté d'autre ambition, que pour pouuoir adiouster à sa Couronne ce riche Fleuron d'honneur, d'estre liberateur des Egli-*

ses de ce Royaume, qui par leur foy & constance se sont renduës celebres par tout le monde. Adioustez cela au tiltre de Chef de l'Eglise Anglicane, & il ne luy faudra plus qu'vne Tyare Pontificale sur sa teste pour le Deifier. Vous parlez net, on vous entend, il ne nous faut point de commentaire. Vous n'estes non plus obscur quand vous protestez *de vous ioindre à ses armes, & de ne vous detacher point du bien general par aucun accommodement particulier, & d'obtenir auec luy vne bonne paix, ferme & asseurée*: Mais ie ne sçay si ie vous oserois dire ce qu'on disoit a ce Romain qui faisoit du brauache. *Adiouste à tes forces, ou diminue de ton courage.* On dit aussi que qui compte sans son hoste compte de ix fois, & ie voy qu'en la meffiance que vous auez de voz forces & qu'on ne donne sur vos atours, vous coniurez tous les huguenots de se rallier auec vous, *ayans pour soustien vn Prince si Religieux, si fidelle, si voisin, & si puissant.* Mettez cuire la dessus tant qu'il vous plaira: Mais pour moy ie gagerois le double contre le simple, que cette grande montagne n'engendrera qu'vne souris. Nostre Histoire remarque qu'vn du nom fatal de Boukinquan, il y a deux cents ans ne fist pas plus beau progrez. Car il leua le siege de deuant Nantes, & est chose notable qu'il mist pied en France la veille de la Magdeleine, qui est le propre iour que cestui-cy descendit en l'Isle de Ré. D'ailleurs, i'admire la grande vigueur de vostre esprit, Car non content de trancher de l'hôme d'Estat & du General d'armée, vous venez mesmes vous

Dargentré en l'anné 1380.

percher ſur les poincts de Theologie, & blaſmant ceux de voſtre Religion qui tiennent qu'il faut pluſtoſt ſouffrir l'exil,ou le Martyre,que de repouſſer la force par la force, s'oppoſer à ſon Prince & prendre les armes contre luy, vous dites, *que cela eſt vn diſcours de loüage, que c'eſt vn effect de la penſion qu'ils ont touchée, ou qu'on leur faict eſperer, & que ce langage eſt vn precurſeur de declaration d'Apoſtaſie.* Et a quelques lignes de là vous ne denoüez pas le neud gordien: Mais vous le couppez tout à trac. *Ie ſçay que ce poinct à eſté reſolu par des Theologiens excellents leſquels ſoit en pieté, ſoit en doctrine, ceux de ce ſiecle ne ſurmontent pas. Ie croy quand Dieu nous veut deliurer par moyens humains, comme ſouuent par iceux il a reſtauré la condition externe de ſon Egliſe, nous ne nous deuons pas oppoſer à cét œuure: Mais que nous deuons trauailler auec les inſtruments de noſtre deliurance, & recognoiſtre ſur tout en cecy la benediction de Dieu eſpanduë ſur les ſaincts & genereux trauaux de nos Deuanciers, par la ferme & hardie reſiſtance deſquels il a pleu au Seigneur procurer liberté, repos, & proſperité à ſon Egliſe.* Vous n'eſtes pas mieux verſé en ce meſtier qu'en tous les autres. Car voſtre Theologie eſt meſlée de ſouffre & de poudre à canõ. Les plus ſages d'entre vo⁹ dõnent l'exercice de leur Religion à la pure grace du Roy, & non à leurs armes n'y à celles de leurs progeniteurs: Mais l'excellence de vos compliments pour la bonne bouche, eſt, *que vous n'auez aucun penſement à vous eſcarter de l'obeiſſance & fidelité, à laquelle la nature & la conſcience vous obligent enuers le Roy voſtre ſouuerain Seigneur.*

Couurez vous (Monsieur) la sueur vous est bonne, vous n'estes que trop honneste. Sa Majesté vous demeure encore fort obligée de ne vous voir pas faire pis, que d'attirer l'Estranger dans son Royaume, & d'armer ses subjets contre elle comme la nature & la conscience vous obligent.

Finalement pour exciter les Fidelles à vous canoniser comme vn Sainct qui ne guerit de rien, vous rebattez encores les maux que vous souffrez pour la querelle publique. Vous representez *que vostre Famille est contrainte de chercher par vn banissement volontaire parmi les Estrangers le repos qu'elle ne peut trouuer aupres de vous.* Patience, (Monsieur) si l'exil n'est que volontaire, vous n'auez pas dequoy vous plaindre. Nous croyons aussi que c'est par deuotion, & pour le bien de la Cause que Madame vostre chere moytie, à faict ce petit pelerinage à Genefue, & de là a Berne, où il est croyable qu'elle a chanté en passant le Pseaume, *Donne secours Seigneur il en est heure,* comme vous entonnerez vn de ces matins celuy qui commence, *Mon Dieu l'ennemy m'enuironne* quand vous verrez l'armée du Roy vous chaussez les esperons en Languedoc: Et si la mesme Dame est auiourd'huy à Venise, elle n'est pas en pays perdu, n'y en terre d'ennemy, elle est en Ville pourueuë de tout & d'où elle escrit, que la Seigneurie la recueillie si fauorablemēt que mesmes on luy permet chez elle l'exercice de sa Religion comme aux Ambassadeurs Protestaus. C'est là vn exil fort gracieux. Tout le Mal-

heur qui luy est arriué, c'est que comme par honneur on luy auoit preparé vne magnifique collation sur la Mer, il se leua soudain vn orage si impetueux & si puant, qu'il infecta tellement toutes les confitures & les pieces de four, qu'il fut impossible d'en pouuoir manger. O desastre, O infortuné pour les Pages & les Lacquais, qui eussent bien eu là dequoy fripper les plats! Et pour vous, vostre courtoisie ou plustost le zele dont vous estes tout ardant, vous faict protester *d'estre prest de vous exiler de ce Royaume, passer le cours de vostre vie parmy les Estrangers en homme priué, quand vous y deuriez mendier vostre pain, pourueu que* (comme vn autre Simeon) *vous puißiez celebrer la bonté de Dieu de vous auoir rendu instrument de la liberté, & de la deliurãce de ce pauure peuple qui gemit sous vne dure & seruile persecution.* Vous faictes bien de n'en dire pas d'auantage. Car ces tristes & piteuses paroles feroient fondre en larmes vn cœur dur comme les fesses d'vn Postillon. Non que ie ne vous conseillasse comme vostre seruiteur de vous en aller au hault & au loing, & le plustost tant mieux pour euiter les faulses Propheties, sur tout à cette heure que vous voyez la belle incagade que vostre grand Admiral d'Angleterre vient de faire en l'Isle de Ré qu'il a si honteusement quittée. Ie croy que pour retraicte, vous n'en sçauriez choisir vne plus digne de vous, que la Haye en Holande le seiour des fauorits de la Fortune, où comme Duc & Pair exilé, vous logerez en chambre garnie pres la personne du Roy de Boesme, nullement im-

portuné de ses subjects. Vous serez assis à sa table, où l'on sert à l'entrée des cure-dents d'vn bois odoriferant, & à la Cour duquel vous aurez tout loisir de soufler à vos doigts, & de ioüer à l'esbahy.

Malo veris offendere, quàm placere adulando.

F I N.

